

La souverainete en droit international

Par **angel bauer**, le **06/02/2014** à **11:45**

Bonjour est ce que quelqu'un pourrait m'aider pour ce sujet?

Par **inna91**, le **06/02/2014** à **12:03**

bonjour, laisse moi te rappeler que pour avoir de l'aide il faut d'abord proposer une solution toi même.

Par **angel bauer**, le **06/02/2014** à **13:01**

merci pour l'info je l'ignorais voici mon idee

I .La souveraineté constitue un principe fondamental du droit international public autour duquel s'organisent les relations

A .Tout Etat, parce qu'il est souverain, est pleinement et exclusivement compétent sur son territoire

B.Les autres Etats et les organisations internationales ne peuvent pas s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Etat

II.La limitation croissante de la souveraineté ou sa remise en cause comme principe régulateur des relations internationales

A.L'Etat est de plus en plus amené à renoncer volontairement à la plénitude et à l'exclusivité de ses compétences

B.La pratique internationale témoigne d'une interprétation de plus en plus restrictive du "domaine réservé" et de la "compétence exclusive" de l'Etat

Par **inna91**, le **06/02/2014** à **13:33**

tu as omis de présenter ta problématique!

bien, pour ma part, je verrais bien la place de la souveraineté en droit international. je commencerais par évacuer à l'introduction la notion de souveraineté, le principe cardinal de souveraineté comme base du droit international.

NB: n'argumente pas dans tes titres, c'est ce que tu fais, soit clair, direct et précis, mais n'argumente pas. je trouve ta première partie intéressante. en deuxième partie, je ne dirai pas "limitation" mais plutôt "intrusion", parlant de l'ingérence humanitaire qui est de plus en plus

souleve permettant a d'autres Etats de s'immixer dans les affaires d'un autre, la possibilite de traduire un Etat devant une cour internationale, ou encore le fait de plus en plus courant que les institutions internationales essayent d'imposer aux Etats une certaine conduite a suivre se cachant derriere les concepts de paix internationale, harmonisation des relations internationales et bien d'autres. fais un petit tour dans l'actualite et tu auras tous les arguments qu'il te faut. A toi de voir

Par **angel bauer**, le **06/02/2014 à 13:57**

ben oui vous avez raison ce sont des argument a tenir en compte merci beaucoup vous m avez beaucoup aide

Par **inna91**, le **06/02/2014 à 14:09**

ca fait plaisir bonne redaction

Par **paterne**, le **06/06/2014 à 18:37**

Il faut en effet essayer au brouillon de prendre toutes idées qui te passe par la tête cela t'aidera à te rapprocher d'un plan parfait car ta omis plusieurs idées comme le principe d'égalité des Etats . la souveraineté permet de donner un équilibre des forces entre Etats même si ce n'est qu'illusoire .aussi il faut savoir que sur le plan du droit international la souveraineté permet a l'organisation d'avoir un caractère supérieur par rapport aux Etats membres à travers leurs actes constitutifs .le principe d'ingérence vient par-contre remettre en cause la souveraineté des Etats . la mondialisation également. en revanche en cas de non respect aux règles de la sphère internationale même les Etats peuvent voir leurs responsabilité être remis en cause par une cour pénal international(CPI).De plus à travers cette locution pacta sunt servanta tu pourras bien développer ton sujet . J'espère que sa t'aidera un peu